

JE M'INFORME PANDÉMIE COVID-19



Point sur la situation au CHSLD DES MOULINS au 9 février 2022

Comme vous le savez, le CHSLD des Moulins est en éclosion pour la COVID, mais la situation s'est grandement améliorée. Nous n'avons plus de cas actifs chez les résidents.

Nos mesures en place sont revues et ajustées quotidiennement pour assurer la sécurité de tous. **Le port des ÉPI doit continuer d'être rigoureusement respecté.**

Dans notre souci de bien informer les familles de l'évolution de la situation dans notre établissement, voici l'état de situation de ce jour :

	Résidents	Employés
Cas actifs	0 (-2)	1
Décès	10	0
Cas rétablis	65	20
Total cumulatif	75	21

Accueil des personnes proches aidantes (PPA) et des visiteurs

En tout temps et en toute circonstance, les visiteurs ne sont plus permis dans le CHSLD.

Les personnes proches aidantes doivent :

- présenter leur passeport vaccinal et avoir le statut « adéquatement protégé »,
- respecter rigoureusement les consignes sanitaires de base dans le milieu de vie,
- appliquer la distanciation physique de 2 mètres et porter un masque dans la chambre ou la pièce dédiée. Ainsi, le port du masque et la distanciation physique de 2 mètres demeurent obligatoires en **tout temps, dès l'entrée** dans le milieu de vie (entrée, corridors, salon, etc.), et
- ne plus être en isolement pour la COVID-19 depuis minimalement 10 jours de la date du début des symptômes ou du prélèvement si aucun symptôme. Ainsi, une personne proche aidante qui a été atteinte de la COVID-19 doit attendre minimalement 10 jours avant de visiter un proche.

Il est interdit de manger dans la salle à manger ou la chambre d'un résident.

Il est interdit de circuler dans les espaces communs sauf pour circuler vers la chambre.

Règles pour les milieux de vie sans éclosion ET milieux de vie en éclosion

Une personne proche aidante (PPA) à la fois par jour est permise, pour un nombre maximal de 2 PPA à jour à condition d'être adéquatement protégée et sur la liste des PPA formées aux mesures PCI. Un PPA peut visiter son proche à plus d'une reprise au cours de la même journée.

Un maximum de 4 personnes proches aidantes par résident a été identifié par la direction du centre en collaboration avec le résident ou son représentant afin de restreindre le nombre de personnes différentes pouvant avoir accès à l'intérieur du milieu de vie.

L'accès aux espaces communs, par exemple à la salle à manger et au salon est interdit pour les PPA. Ces dernières peuvent avoir accès uniquement qu'à la chambre. Cependant, une personne autorisée peut accompagner un résident nécessitant une aide à l'alimentation à la salle à manger en respectant les consignes sanitaires en vigueur.

Nous vous rappelons qu'il est INTERDIT à toute personne d'apporter de la nourriture ou des boissons et de manger dans la chambre d'un résident.

De même, aucun vêtement ou objet de la maison (manteau, sac à main, sac à lunch, document, etc.) n'est autorisé sur une unité ou dans une chambre s'ils sont à vous et ramené par la suite à la maison. Laissez votre manteau au vestiaire situé avant l'entrée de chaque unité.

Attention, le port du masque et/ou de la protection oculaire doit être maintenu pendant toute la durée de votre visite. Il demeure important d'assurer une application rigoureuse des mesures de prévention et de contrôle des infections afin de limiter la propagation du virus.

La personne qui ne respecte pas les consignes, malgré le fait qu'elle a reçu toute l'information et a été accompagnée pour l'application des mesures de PCI, pourrait se voir retirer l'accès au milieu.

Services aux résidents et loisirs

Les activités de loisirs de groupe sont toujours sur pause vu l'état épidémiologique actuel. Des loisirs en bulle ou en individuel, selon la situation, ont cependant toujours lieu. Les services externes de loisirs sont également mis sur pause de même que les services de coiffure.

Les professionnels de l'externe offrant des soins de santé comme les physiothérapeutes et les professionnels en soins de pieds sont autorisés à venir.

Les résidents reçoivent la visite de bénévoles, qui doivent respecter certaines conditions, afin d'éviter le déconditionnement.

Le comité d'usagers et de résidents n'est pas permis en présentiel à l'intérieur du CHSLD, mais peut se tenir en virtuel.

Travailleurs pour la construction, la rénovation, la réparation, les menus travaux ou la livraison de meubles : non permis, sauf pour les travaux urgents nécessaires pour assurer la sécurité des résidents ou des employés.

Livraison pour les résidents

Les livraisons de nourriture ou de biens sont permises sous certaines conditions. Tout contenant et emballage doit être désinfecté soigneusement à l'arrivée.

Repas

Les résidents sont de retour en salle à manger en respectant les mesures de distanciation physique de 2 mètres.

Heures de visite

Les heures de visite sont toujours restreintes de 8h à 20h, sept jours sur sept et aucune visite ne sera permise en dehors de ces heures sauf pour les visiteurs d'un proche en fin de vie. Cependant, une personne proche aidante d'un résident en fin de vie ou lors d'une situation d'urgence ou exceptionnelle pourra obtenir une attestation justifiant son déplacement lorsque cela est cliniquement requis pour le résident. Cette attestation sera autorisée et émise par le directeur général ou la responsable des soins cliniques du CHSLD.

Mesures de prévention à respecter en tout temps

- **Distanciation** - Une distance minimale de deux mètres doit être maintenue en tout temps sauf lors de la prestation de soins par un proche aidant (hygiène, alimentation, etc.).
- **Hygiène des mains** - Pratiquer l'hygiène des mains, entre autres à l'arrivée, avant et après une visite à un résident, avant et après une activité, après être allée à la toilette, à la sortie, et après avoir porté des gants s'il y a lieu, pour en nommer quelques moments.
- **Port du masque** - Un masque de procédure doit être **porté en tout temps** et les directives locales doivent être respectées. Le port du masque doit être maintenu lors de l'utilisation du téléphone cellulaire.
- **Hygiène respiratoire** - Pratiquer l'hygiène respiratoire lorsque vous toussiez ou éternuez.
- **Les effets personnels** - Les manteaux, sac à main, etc. doivent être déposés à l'endroit désigné et conservés selon les consignes de l'établissement.

Sorties pour les résidents dans les milieux sans éclosion

Les sorties des résidents du milieu de vie pour un rassemblement privé ou un congé temporaire dans la communauté ne sont **pas permises** étant donné que nous sommes en éclosion.

Votre collaboration est importante

Nous sommes conscients que cette situation vous fait vivre beaucoup d'inquiétudes et de stress. Soyez assurés que toutes les mesures sont en place, tant au niveau du personnel que des résidents. Nous vous tiendrons au courant des développements.

Nous vous remercions de votre soutien et de votre compréhension en ces temps difficiles. C'est ensemble, en respectant les mesures, que nous pourrions aider à réduire les risques de propagation.

Les communiqués sur l'état de situation sont désormais publiés les mercredis jusqu'à la fin de l'éclosion. En plus de les recevoir par courriel, vous pouvez les retrouver sur notre site Web et page Facebook.

<https://chslddesmoulins.com/publications/>

<https://www.facebook.com/chslddesmoulins>